

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

Absent excusé : Messieurs DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : PARTICIPATIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2023 / 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 51/2022 du 08 décembre 2022, qui validé le principe de verser une participation aux transports scolaires de la commune aux enfants domiciliés sur la commune de Les Omergues et scolarisé en primaire et secondaire.

La commune a reçu 16 dossiers de demande.

Compte tenu du budget, Monsieur le maire propose de rembourser 45 € par enfants dans la limite du paiement effectué par les parents.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 voix pour et 3 voix contre :

- **décide de rembourser 45 € par enfants pour le transport scolaire 2023 / 2024 dans la limite de paiement effectué par les parents, sur présentation des justificatifs,**
- **autorise Monsieur Maire à signer tous les documents relatif à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 20 novembre 2023,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire

Benjamin CHESNEAU

